

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00886

Numéro SIREN : 432 472 082

Nom ou dénomination : 2 M

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/015029

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/015029**
n° de gestion : **2000B00886**
n° SIREN : **432 472 082 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 04/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2 M - Société par actions simplifiée
6 rue de L'europe 38640 Claix -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1398132

Désignation de l'entreprise : SAS 2 M Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise : 6 Rue de l'Europe 38640 CLAIIX Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 3 2 4 7 2 0 8 2 0 0 0 1 0 Néant *

				Exercice N clos le, <u>13 1 0 3 2 0 1 8</u>		N-1 <u>13 1 0 3 2 0 1 7</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI	40 500	40 500	40 500	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
Autres participations	CU	CV					
Créances rattachées à des participations	BB	BC					
Autres titres immobilisés	BD	BE					
Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 600		1 600	1 600	
TOTAL (II)	BJ	42 100	BK		42 100	42 100	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (2)*	BX	BY	3 455 669	381 996	3 073 673	3 974 285
	Autres créances (3)	BZ	CA	431 302		431 302	200 743
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres ...)	CD	CE				900 000
	Disponibilités	CF	CG	2 627 816		2 627 816	1 995 485
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	6 514 787	381 996	6 132 791	7 070 513
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	6 556 887	381 996	6 174 891	7 112 613

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes (3) Part à plus d'un an CR

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

* Des renseignements complémentaires sont donnés dans le notice n° 2022 Dossier N° 000721 en Euros

Désignation de l'entreprise . SAS 2 M		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 45...000 .)	DA	45 000	45 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 500	4 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 941 961	3 887 270
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	174 885	554 691
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 166 346	4 491 461
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		30 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		30 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	389	894
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		91 972
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	960 932	1 235 867
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 037 511	1 262 419
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	9 714		
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	2 008 545	2 591 152	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 174 891	7 112 613	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 008 545	2 591 152	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2 M		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
		FA	FB	FC			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*						
	Production vendue	}	biens*	FD	FE	FF	7 731 599
			services*	FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	7 731 599	9 516 262	
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	120 138	54 831	
	Autres produits (1) (11)			FQ	784	3 813	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	7 852 521	9 574 906
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	239 484	390 280	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	5 857 967	6 789 408	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	82 299	63 878	
	Salaires et traitements*			FY	974 015	1 069 274	
	Charges sociales (10)			FZ	356 185	384 715	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*	GA		
				- dotations aux provisions	GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	261 062	154 643	
Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
Autres charges (12)			GE	43	272		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	7 771 055	8 852 469	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	81 467	722 437	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	167 776	224 923	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	167 776	224 923	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR			
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
	Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	167 776	224 923	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	249 242	947 360	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRA.TIUS Informatique

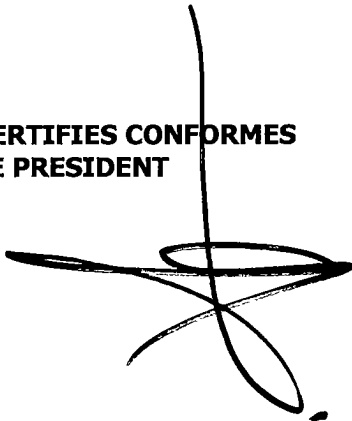
Désignation de l'entreprise . SAS 2 M		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	292 873	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	11 107	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	30 000	
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	333 979	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	373 354	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 400	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	30 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	374 754	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(40 775)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	(9 013)	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	42 596	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 354 277	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 179 391	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	174 885	
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	292 873
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	373 354	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	HX	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RC	
	(9) Dont transferts de charges	RD		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A1	12 404	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2	5 089	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A4			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
Cf état annexe		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		374 754	333 979	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N		
CVAE REMBOURSEMENT GROUPE		Charges antérieures	Produits antérieurs	
			11 924	
ACHATS N-1			280 949	
CA N-1				
		373 354		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2 M
Société par actions simplifiée au capital de 45 000 euros
Siège social : 6 rue de l'Europe, 38640 CLAIX
432 472 082 RCS GRENOBLE

BILAN, COMPTE DE RESULTAT
ET ANNEXE AU 31 MARS 2018

CERTIFIES CONFORMES
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the left and then loops back to the right, ending in a small dot.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 174 891.25 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 7 731 598.99 Euros et dégageant un bénéfice de 174 885.23 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La SAS 2M est intégrée fiscalement avec la société ESPACE 4 (société mère) depuis le 1/4/2009. L'impôt sur les sociétés est calculé et comptabilisé par chaque société du groupe comme si elle était imposée séparément, à charge pour la société mère de s'acquitter de l'impôt dû par le groupe.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 53 694 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 53 694 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	53 694
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	53 694

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 500		
Prêts, autres immobilisations financières	1 600		
TOTAL	1 600		
TOTAL GENERAL	42 100		

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			40 500	40 500
Prêts, autres immobilisations financières				1 600	1 600
	TOTAL			1 600	1 600
	TOTAL GENERAL			42 100	42 100

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	30 000		30 000		
TOTAL	30 000		30 000		

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	228 668	261 062	107 734		381 996
TOTAL	228 668	261 062	107 734		381 996
TOTAL GENERAL	258 668	261 062	137 734		381 996
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		261 062	107 734		
exceptionnelles			30 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 600		1 600
Clients douteux ou litigieux	205 318	205 318	
Autres créances clients	3 250 351	3 250 351	
Personnel et comptes rattachés	470	470	
Taxe sur la valeur ajoutée	143 353	143 353	
Divers état et autres collectivités publiques	10 870	10 870	
Groupe et associés	271 075	271 075	
Débiteurs divers	5 535	5 535	
TOTAL	3 888 571	3 886 971	1 600

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	389	389		
Fournisseurs et comptes rattachés	960 932	960 932		
Personnel et comptes rattachés	153 751	153 751		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	83 108	83 108		
Taxe sur la valeur ajoutée	760 820	760 820		
Autres impôts taxes et assimilés	39 831	39 831		
Autres dettes	9 714	9 714		
TOTAL	2 008 545	2 008 545		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	10.0000	4 500			4 500

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCIAL (apport branche d'activité maintenance par ESPACE 4 à la création de la société en 2000)			40 500	40 500	
Total			40 500	40 500	

Le fonds commercial est comptabilisé à son coût d'acquisition.

Le règlement ANC n°2015-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, a redéfini les critères et modalités d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux.

A défaut de pouvoir se positionner sur le caractère limité ou non de la durée d'utilisation du fonds commercial, celui-ci est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée et ne fait donc l'objet d'aucun amortissement.

Le fonds commercial non amorti fait l'objet d'un test de dépréciation systématique. A la clôture, un test de dépréciation est réalisé afin de déterminer si sa valeur actuelle est au moins égale à sa valeur comptable.

Au 31 mars 2018, aucun indice de perte de valeur n'a été détecté.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	679 351
Autres créances	10 870
Total	690 221

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	389
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	833 022
Dettes fiscales et sociales	212 326
Total	1 045 738

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	10
Employés	20
Total	30

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	249 242	56 188
Résultat exceptionnel (hors participation)	-40 775	-13 592
Résultat comptable (hors participation)	208 468	42 596

58081

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	5 358
45 à 54 ans	11 à 20 ans	30 770
35 à 44 ans	21 à 30 ans	3 378
moins de 35 ans	plus de 30 ans	15 302
Engagement total		54 808

Hypothèses de calculs retenues

- départ volontaire à 100 % à la retraite à l'âge de 65-67 ans
- profil de carrière à décroissance faible
- turn over moyen pour les cadres, fort pour les non cadres
- taux d'actualisation 1.37 %
- convention collective : SYNTEC

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
SA ESPACE 4	SA	1 000 000	6 RUE DE L EUROPE 38640 CLAIX

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	31/03/2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Nbre des actions ordinaires existantes	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	9 113 782	8 408 928	8 550 879	9 516 262	7 731 599
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 208 654	1 125 585	1 111 978	1 030 876	331 796
Impôts sur les bénéfices	381 617	338 078	276 305	256 004	42 596
Participation des salariés au titre de l'exercice	52 272	63 182	142 167	85 280	-9 013
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	802 938	708 613	600 825	554 691	174 885
Résultat distribué	600 000	450 000	500 000		500 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	172.17	160.96	154.11	153.24	66.27
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	178.43	157.47	133.52	123.26	38.86
Dividende distribué à chaque action	133.33	100.00	111.11		111.11
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	28	27	25	30	27
Montant de la masse salariale de l'exercice	937 665	870 893	860 635	1 069 274	974 015
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	367 224	337 988	359 749	429 864	409 879

2 M
Société par actions simplifiée au capital de 45 000 euros
Siège social : 6 rue de l'Europe, 38640 CLAIX
432 472 082 RCS GRENOBLE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 28 SEPTEMBRE 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 174 885,23 euros de la façon suivante :

A titre de dividendes, la somme de174 885,23 euros

L'associée unique décide en outre de prélever une somme de 325 114,77 euros sur les réserves facultatives, en vue de parvenir avec le bénéfice de l'exercice à un dividende global de 500 000,00 euros, soit 111,11 euros par action.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 8 octobre 2017.

Dividendes par action versés au titre des trois exercices précédents (article 243 bis du Code Général des Impôts).

Dividende par action distribué au titre des trois derniers exercices			
Exercice	2015	2016	2017
Catégorie d'actions (1)	« O »	« O »	« O »
Revenu BRUT éligible à la réfaction de 40 % (2)	100 €	111,11 €	111,11 €
Revenu BRUT non éligible à la réfaction de 40 % (2)	-	-	-

(1) « O » = ordinaires
(2) bénéficiaires soumis à l'impôt sur le revenu – article 158-3-2° du CGI

Certifié conforme
Le Président





**EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SAS 2M

**6, Rue de l'Europe
38160 CLAIX**

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- 31 MARS 2018 -**

SAS 2M

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018**

A l'Assemblée générale de la société 2M,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission que vous nous avez confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2M relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La ligne « Clients et comptes rattachés » apparaît à l'actif du bilan pour un montant net de 3 073 673 euros.

L'annexe précise dans les paragraphes « Evaluation des créances et des dettes » et « Dépréciation des créances » les méthodes d'évaluation et les modalités de dépréciation des créances clients. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

Le montant total des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ne concorde pas avec la comptabilité.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

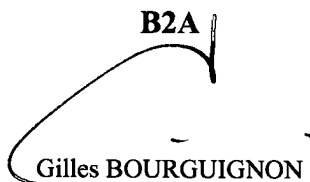
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Grenoble, le 20 septembre 2018

Le Commissaire aux Comptes

B2A

Gilles BOURGUIGNON

SAS 2M

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.